



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 juillet 2019 à 19h30 à la salle du Curé Denis-Morin et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

1. GREFFE

R-2019-07-6381: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3, 10, 14 juin et 2 juillet 2019
- 1.3. Avis de motion
- 1.4. Modification résolution no 2017-12-2966

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

3. SÉCURITÉ

- 3.1. Embauche d'un pompier: Éric Lapierre (vérifier avec Daniel)
- 3.2. Adoption du plan de mise en œuvre

4. URBANISME

- 4.1. Demande de délai supplémentaire de la subvention pour les transports actifs

5. LOISIRS

6. FINANCES

- 6.1. Affectation d'un montant de 1 648 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-210.
- 6.2. Affectation d'un montant de 249 700 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-212 (109 100 \$) et du règlement 2002-93 (140 600 \$)
- 6.3. Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
- 6.4. Affectation d'un montant de 400 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé à l'aréna
- 6.5. Affectation d'un montant de 300 000 \$ pour des travaux en lien avec les inondations à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
- 6.6. Annulation de plusieurs soldes résiduels dans une même résolution)

- 6.7. Approbation du bordereau des comptes
- 6.8. Radiation de créance

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1. Correspondance
- 7.2. Affaires nouvelles





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

- 7.2.1 Demande d'un moratoire au MAMH – ZIS
- 7.2.2 Engagement de M Hugo Bolduc comme contremaitre
- 7.3. Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 8.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2019-07-6382: Adoption des procès-verbaux des séances du 3, 10, 14 juin et 2 juillet 2019

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 3, 10, 14 juin et 2 juillet 2019 soient adoptés tels que rédigés.

A-2019-07-485: Avis de motion

Le conseiller Keven Boutin donne avis de motion afin de modifier le règlement 1998-29 relatif à la circulation et au stationnement afin de modifier la vitesse dans la 100^e Rue.

Présentation du projet de règlement

Le conseiller Keven Boutin présente le projet de règlement 2019-415

R-2019-07-6383: Modification résolution no 2017-12-2966

ATTENDU que le règlement 2007-202 autorise la Ville de Beauceville à modifier le plan de signalisation par résolution

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2007-12-2966 « Plan de signalisation » soit modifiée comme suit:

- ❖ À la rubrique « stationnements limités » ajouté l'item 5 suivant:

« Sur le stationnement municipal (lot 3 488 053) face au numéro 575 boul. Renault « limite de stationnement de deux (2) heures, entre 7h00 et 20h00 ».

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**3. SÉCURITÉ****R-2019-07-6384: Embauche d'un pompier: Éric Lapierre**

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

Que la Ville de Beauceville engage, Éric Lapierre, comme pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

R-2019-07-6385: Adoption du plan de mise en œuvre

Attendu que la MRC Robert-Cliche a élaboré son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Attendu que chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre, 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche.

4. URBANISME

R-2019-07-6386: Demande de délai supplémentaire de la subvention pour les transports actifs

Considérant tous les retards dus aux inondations du 16 et 20 avril 2019, la Ville de Beauceville désire que la MRC Robert-Cliche procède à une demande officielle au MTQ afin de reporter le délai de la subvention pour les transports actifs d'une année supplémentaire c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande un délai supplémentaire de la subvention pour les transports actifs par l'entremise de la MRC Robert-Cliche.

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2019-07-6387: Affectation d'un montant de 1 648 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-210.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Qu'un montant total de 1 648 \$ du solde disponible sur règlement d'emprunt fermé soit affecté pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en août prochain.

R-2019-07-6388: Affectation d'un montant de 249 700 \$ \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

**du service de dettes du refinancement du règlement 2008-212 (109 100 \$)
et du règlement 2002-93 (140 600 \$)**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Qu'un montant total de 249 700 \$ \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2008-212 (109 100 \$) et du règlement 2002-93 (140 600 \$) pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en août prochain.

R-2019-07-6389: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Qu'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) soit affecté pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2019-07-6390: Affectation d'un montant de 400 000\$ qui provient des surplus accumulés dans un fonds réservé à l'aréna

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QU'un montant de quatre cent mille (400 000 \$) soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au fonds réservés pour l'aréna.

R-2019-07-6391: Affectation d'un montant de 300 000 \$ pour des travaux en lien avec les inondations à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu

Qu'un montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) soit affecté pour des travaux en lien avec les inondations à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2019-07-6392: Annulation de plusieurs soldes résiduaire dans une même résolution

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par : monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- ❖ par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- ❖ par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- ❖ par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe« A »

Que la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

R-2019-07-6393: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2019-07-6394: Radiation de créance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

RÉFÉRENCES	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER	RAISON
D 0173		40,25 \$	2018	40,25 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 0260		38,76 \$	2018	38,76 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 0646	2 220,68 \$	526,72 \$	2016	2 747,40 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Feu de
D 1356		2,54 \$	2018	2,54 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 1780		16,14 \$	2018	16,14 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 2007		13,63 \$	2018	13,63 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 2553	175,76 \$	30,25 \$	2017	206,01 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 3445		20,79 \$	2018	20,79 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 3600	60,93 \$	9,23 \$	2017	70,16 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 4022	60,94 \$	11,51 \$	2017	72,45 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 4047	32,95 \$	2,81 \$	2018	35,76 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 4227	101,85 \$	17,53 \$	2017	119,38 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 4741	121,91 \$	10,37 \$	2018	132,28 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 5150	286,56 \$	49,32 \$	2017	335,88 \$	Partie sans laisser d'adresse, introuvable. Livres biblio
D 5615		33,33 \$	2018	33,33 \$	Intérêts sur factures diverses payées après 30 jrs
D 5650		1 545,22 \$	2018	1 545,22 \$	Intérêts sur grosse facture (G7 pompiers) qui a été
	3 061,58 \$	2 368,40 \$		5 429,98 \$	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

Marie Andrée va dire que nous aurons une séance extraordinaire pour l'annonce de l'adoption du projet de règlement

R-2019-07-6395: Demande d'un moratoire au MAMH – ZIS

ATTENDU QUE suite aux inondations printanières de 2019, le gouvernement du Québec, suivant la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a le projet de décréter une Zone d'Intervention Spéciale.





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

ATTENDU QUE dans le projet de Zone d'Intervention Spéciale, les Municipalités devront appliquer la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, en considérant la "ZIS" comme une zone de Grand courant.

ATTENDU QUE la gestion des constructions et des remblais de terrain en fonction de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en zone de Grand courant, fait en sorte de limiter, de façon trop importante, le maintien et le développement des commerces et des propriétés qui seront situés à l'intérieur de la nouvelle Zone d'Intervention Spéciale.

ATTENDU QUE, l'impact de cette décision par le gouvernement met en péril la vitalité économique de nos milieux de vie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville

❖ demande au gouvernement du Québec un moratoire de 10 ans sur l'application des nouvelles conditions de construction et de développement décrétées à l'intérieur de la Zone d'Intervention Spéciale qui inclut des propriétés qui n'étaient pas déjà situées à l'intérieur des zones inondables déterminées par règlement municipal.

❖ exige qu'après l'expiration du moratoire demandé de 10 ans, les élévations et la cartographie délimitant les nouvelles zones inondables, récurrence d'inondation, soient adaptés aux nouvelles constructions et modifications de terrain qui auront été faites pour s'exclure d'éventuels débordements de la rivière Chaudière.

❖ demande au gouvernement du Québec qu'il accorde une aide financière substantielle aux Villes et Propriétaires de terrains, pour qu'ils puissent faire des travaux d'immunisation et de remblai sur les bâtiments et terrains qui sont actuellement en zone inondable ou dans la ZIS.

R-2019-07-6396: Engagement de M Hugo Bolduc comme contremaitre

ATTENDU que suite à la mise en candidature au poste de contremaitre; et que plusieurs rencontres ont eu lieu et que M. Hugo Bolduc répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Hugo Bolduc au poste de contremaitre au département des travaux publics;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes.





SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2019-07-6397: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





VILLE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec

ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduaire à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
2013-288 Plateau St-François	1 735 650 \$	1 735 650 \$	1 467 741 \$	1 453 700 \$	S/O	S/O	13 557 \$	S/O	S/O	281 950 \$
2014-306 réfec. 53e Rue et Rg St-Joseph	1 440 000 \$	1 440 000 \$	1 130 821 \$	929 000 \$	1 821 \$	S/O	S/O	S/O	200 000 \$	511 000 \$
2015-330 réfec 35e, 53e 61e	785 000 \$	785 000 \$	547 339 \$	442 700 \$	(706) \$	S/O	105 345 \$	S/O	S/O	342 300 \$
2016-338 53e et 57e	732 000 \$	732 000 \$	617 705 \$	508 300 \$	(608) \$	S/O	110 014 \$	S/O	S/O	223 700 \$
2016-349 Pour gainage	900 000 \$	900 000 \$	586 514 \$	189 000 \$	2 680 \$	394 834 \$	S/O	S/O	S/O	711 000 \$
2017-361 Trottoirs Place Beauceville	250 000 \$	250 000 \$	160 776 \$	180 000 \$	(19 224) \$	S/O	S/O	S/O	S/O	70 000 \$
2017-363 Achat pelle hydrau	290 000 \$	290 000 \$	240 621 \$	229 000 \$	11 621 \$	S/O	S/O	S/O	S/O	61 000 \$
2017-364 réfec 158e, 160e, 162e, 14e, 32e	470 000 \$	470 000 \$	490 170 \$	112 000 \$	22 \$	266 679 \$	111 469 \$	S/O	S/O	358 000 \$

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE





VILLE DE BEAUCEVILLE



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019 (suite)

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduares à annuler:

2 558 950 \$

Commentaires:

Note : les montants négatifs représentent un solde disponible sur règlement d'emprunt fermé

Montant financé inclus la portion subvention qui a été financé (provincial).

